

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du 24 février 2023

(convoqué le 13/02/2023)

Sous la présidence de Monsieur le Maire : Hervé HERTAULT

Présents :

FIQUET Dominique, GREVE Corinne, HERTAULT Hervé, FERTE Claire, LAVIOLETTE Dominique, LEROY Michèle, LEVEQUE Bernard, MAINE Aurélien, MAUPEU Christian, OSTER Antoine, PERDOMO Louis, SANCHEZ Thierry.

Absents :

JUMEAUX Nicolas, LEGRAND Cécile, KOWALSKI Jean-Marc.

Secrétaire : SANCHEZ Thierry.

- Approbation du compte rendu du conseil du 2décembre 2022

le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- Vote du compte de gestion 2022, du compte administratif 2022 et affectation du résultat.

Dominique FIQUET fait la lecture complète du compte administratif 2022 qui est en concordance avec le compte de gestion de la trésorerie. Cet exercice 2022 présente des recettes de fonctionnement pour 533 843 € et des dépenses de fonctionnement pour 374 446 € soit un résultat de + 159 397 € (tableaux annexés). En l'absence de remboursement de dette ce résultat est notre capacité d'autofinancement, majorée de la dotation aux amortissements de 12 810 €, la CAF nette est donc de 172 207 € soit 256 € par habitant (la moyenne des communes de notre taille est de 91 €). Nous disposons donc d'une marge de manœuvre suffisante face à la hausse des charges de fonctionnement et les éventuelles baisses de recettes.

Vote à l'unanimité.

- Présentation du projet de budget primitif 2023 et validation des investissements

Le Maire présente le projet de budget primitif 2023 et les projets d'investissements, ce document sera voté lors du prochain conseil municipal (tableaux annexés). Nous prévoyons une hausse des dépenses d'énergie, de personnel et de la participation au syndicat scolaire. Dans le même temps les recettes de dotations versées par l'État sont incertaines suite au dernier recensement excluant le camping du calcul de la population totale. Les investissements sont présentés : enfouissement des réseaux, travaux de voirie, remplacement des lampes sodium par des LED (120 points lumineux en 2 tranches)...

Le conseil vote à l'unanimité pour remplacer les anciennes lampes sodium par des LED, ces travaux réalisés par l'USED A seront réalisés en 2 tranches (2024 : 70 lampes rue du Pont Araby et rue de l'église, 2025 : 50 lampes rue des Hodelots, Moinet, Chemin du Val).

- Validation des non-valeurs

Le conseil municipal vote des non-valeurs pour un montant 358,08 €.

- Présentation du projet de mutuelle « communale »

Christian MAUPEU et Bernard LEVEQUE présentent un projet de convention entre la mutuelle JUST et la commune visant à proposer une mutuelle accessible aux personnes qui en sont dépourvues. Des questions

apparaissent sur l'association du nom de la commune et son implication dans le fonctionnement ultérieur de cette mutuelle...Il est donc demandé d'approfondir ce sujet en se rapprochant de l'expérience de la Ville de Soissons et de consulter le site de la mutuelle pour effectuer des comparaisons. Le projet sera examiné lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

- Dossier cimetière

Le Maire présente un projet d'extension du cimetière à prévoir lors des deux prochains budgets. L'acquisition du terrain, les travaux de voirie et l'aménagement seront étalés sur plusieurs exercices. **Délibération prise à l'unanimité pour autoriser le Maire à réaliser l'acquisition des terrains.**

- Planning de la révision du PLUi

L'enquête publique portant sur la révision du PLUi est prévue du 8 mars au 7 avril 2023. Dans ce dossier le projet de zonage lié à une éventuelle extension du camping de l'autre côté de la rivière en zone inondable est toujours présent. Le Maire propose donc de transmettre à nouveau dans le cadre de cette enquête la délibération déjà prise à l'unanimité qui s'oppose au classement en zone 1 AU-ec des parcelles qui sont en zone inondable rouge dans le PPRi. Chacun est invité à déposer son avis sur le site dédié ou lors des permanences organisées lors de cette enquête.

Le Maire nous informe d'un courrier récent émanant de la DDT, expliquant les limites d'une extension de 20 % de l'existant lors de l'application du PPRi. Ce courrier est une réponse à la demande de la commune de Ressons-le-long. Cette éventuelle extension en aire naturelle d'accueil est incompatible avec un classement 5 étoiles.

- Droits de préemption

le Maire informe qu'il n'a pas exercé le droit de préemption sur les ventes suivantes:

- maison 34 rue du Pont Araby
- maison 10 rue d'Ors
- maison 5 rue de Roches

- Questions diverses

- Le Maire nous informe de la modification de la position de la communauté de communes sur l'évolution de la facturation du service de collecte et traitement des déchets ménagers, passant de la redevance incitative à la taxe incitative afin de limiter l'impact financier de cette facturation pour les usagers.

La communauté de communes communiquera sur ce point, lors d'une prochaine publication et sur son site.

- L'Opération « HDF propre » sera organisée pour les écoles le 17 mars et pour la population le 18 mars à 14h00.

- Trail des Hermites : course pédestre traversant la commune, le dimanche 19 mars dans la matinée.

- Aurélien MAINE est en contact avec les FRANCAS et la commune de Vic pour les animations pendant les vacances de Pâques.

Date du prochain conseil : 24/03/2023 à 20h00.